

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE



Avis est par les présentes donné par la soussignée greffière que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mirabel qui aura lieu le 9 novembre 2020 à 19 h 30, à l'hôtel de ville de Mirabel, 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, le conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

Lot 5 084 691 du cadastre du Québec (rue des Gouverneurs) secteur du Domaine-Vert Nord, (résolution CCU numéro 95-08-2020)

Demande numéro 2020-056, formulée le 29 juillet 2020, par « Gestion Cité M inc. (Ray Junior Courtemanche) », ayant pour effet de permettre :

- l'implantation d'un bâtiment principal ayant une distance de 0 mètre avec la servitude de Hydro-Québec, le tout tel qu'il appert au projet d'implantation, minute 19142, préparé par Gaétan Lareau, arpenteur-géomètre, daté du 14 juillet 2020, alors que le Règlement de zonage numéro U-2300 exige qu'un bâtiment principal soit implanté à une distance minimale de 15 mètres de l'emprise d'une servitude d'une ligne de transport électrique de 120 kV ou plus;

Considérant les mesures d'urgence sanitaire déclarées par le gouvernement du Québec à ce jour de publication du présent avis, tout intéressé pourra transmettre ses commentaires écrits par courrier ou par courriel, aux adresses ci-dessous, à l'attention de la greffière, Me Suzanne Mireault, jusqu'au 9 novembre 2020 ou soit jusqu'à ce que le conseil municipal rende sa décision sur ces demandes.

Courrier : Me Suzanne Mireault, greffière
Dérogations mineures
Ville de Mirabel
14111, rue Saint-Jean
Mirabel (Québec) J7J 1Y3
Courriel : greffe@mirabel.ca

Donné à Mirabel, ce 8 octobre 2020

La greffière,

Suzanne Mireault, avocate